



# Note de service

**DESTINATAIRES :** Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Centre  
Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Est  
Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest

**EXPÉDITRICE :** Sandra Mailloux, chef de service régionale de la paie des établissements de la Montérégie

**DATE :** Le 2 octobre 2018

**OBJET :** **Récupération de la banque de congés de maladie négative**

---

Nous tenons à vous informer que nous procéderons automatiquement à la récupération complète de la banque de congés de maladie pour les employés ayant un solde négatif au 30 novembre 2018.

Cette récupération sera effectuée au même moment que le paiement de la banque de maladie, soit dans la paie du 11 au 24 novembre déposé le 5 ou 6 décembre 2018, selon la date de votre dépôt.

Il est de votre responsabilité de vérifier l'état de votre banque de congés de maladie en consultant la section **Banques** de votre relevé de paie. Veuillez noter que ce solde ne tient pas compte des heures que vous pourriez accumuler d'ici le 30 novembre 2018.

Pour les employés ayant un solde négatif, nous offrons la possibilité de rembourser graduellement ce solde. Prière de communiquer avec nous avant l'application du prélèvement automatique.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 679-7243 (PAIE) ou 1 844 897-7243 (PAIE) option 7 ou par courriel à l'adresse [paie.regionale.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:paie.regionale.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca). Une entente de récupération vous sera proposée.

Merci de votre attention.